



Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral

**Rapport annuel sur le prix et la  
qualité du service public de  
prévention et de gestion des déchets  
ménagers et assimilés**

**EXERCICE 2021**

# Sommaire

## Introduction

I.	Présentation générale.....	5
A.	Le territoire desservi .....	5
B.	La gestion des déchets ménagers en porte à porte et en apport volontaire .....	6
1.	Les ordures ménagères résiduelles.....	8
2.	Les déchets recyclables (hors verre).....	11
3.	Le verre.....	13
4.	Collectes des activités commerçantes.....	14
C.	La collecte et le traitement des déchets en déchetterie.....	15
D.	La prévention des déchets.....	17
1.	Promouvoir le compostage.....	17
2.	Communiquer, informer, sensibiliser .....	18
II.	Indicateurs techniques.....	19
A.	Production totale de déchets ménagers et assimilés .....	19
B.	Taux de valorisation.....	20
C.	La collecte en porte à porte et en apport volontaire .....	21
1.	Les ordures ménagères résiduelles.....	21
2.	Les déchets recyclables (hors verre).....	22
3.	Le verre.....	23
D.	La collecte en déchetterie .....	24
1.	Fréquentation.....	24
2.	Les tonnages collectés en déchetterie .....	24
III.	Indicateurs financiers.....	27
A.	Budget 2021 : résultats du compte administratif.....	27
B.	Aides et soutiens reçus.....	29
C.	Modes de financement du service public .....	30
IV.	Convention avec la communauté de communes Campagne de Caux .....	31
V.	Perspectives 2022 .....	31



L'année 2021 a été marquée par plusieurs éléments importants :

- Impact de la crise sanitaire liée à la crise COVID-19 sur l'organisation du service et la production de déchets (notamment sur la fréquentation touristique, les modes de consommation (produits à usage unique, commandes à distance...) etc. ;
- Mise en œuvre de l'harmonisation du mode de financement du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers par la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur tout le territoire ;
- Poursuite du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) engagé par la collectivité ;
- Poursuite de l'étude de faisabilité pour l'extension et la réhabilitation de la déchetterie d'Epreville ;
- Renouvellement des marchés de prestations de service de mise à disposition de bennes, transport et traitement des déchets collectés en déchetteries ;
- Renouvellement du marché de prestation de service du tri, conditionnement et mise aux Prescriptions Techniques Minimales des emballages ménagers issus de la collecte sélective des déchets ;
- Travail sur les possibilités de réorganisation des collectes dans un souci constant de recherche d'économie et d'optimisation ;
- Acquisition d'un nouveau télescopique à la déchetterie d'Epreville ;
- Études dans les déchetteries sur le réemploi, en lien avec l'association Proxyclerie ;
- Externalisation du transport des déchets entre le quai de transfert et les unités de traitement ;
- Remplacement du pont bascule à la déchetterie d'Epreville permettant l'enregistrement et le transfert des données des professionnels directement vers le service facturation.



La collectivité assure l'élimination des déchets ménagers et assimilés produits par les habitants et usagers de ses communes membres, ce qui représente :

- **39 083 habitants** (Source : CITEO).
- **33 communes**, listées dans le tableau ci-dessous ;

Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral		
Ancretteville-sur-Mer	Gerponville	Sorquainville
Angerville-la-Martel	Gerville	Thérouldeville
Colleville	Limpville	Theuville-aux-Maillots
Contremoulins	Les Loges	Thiergeville
Criquebeuf-en-Caux	Maniquerville	Thiétreville
Ecretteville-sur-Mer	Riville	Tourville-les-Ifs
Eletot	Saint-Léonard	Toussaint
Epreville	Saint-Pierre-en-Port	Valmont
Fécamp	Sainte-Hélène-Bondeville	Vattetot-sur-Mer
Froberville	Sassetot-le-Mauconduit	Yport
Ganzeville	Senneville-sur-Fécamp	Ypreville-Biville

*Communes issues de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral*  
*Communes issues de la Communauté de communes du Canton de Valmont*

## B. La gestion des déchets ménagers en porte à porte et en apport volontaire

Le service proposé aux habitants et aux usagers de la Communauté d'Agglomération comprend deux types de collecte : en porte à porte et en apport volontaire.

Selon le flux et le mode de collecte, le service est assuré soit en régie, soit via un prestataire privé.

<b>Collecte des déchets ménagers en porte-à-porte</b>	⇒ <b>Régie</b>
Ordures ménagères résiduelles	
Déchets recyclables (hors verre)	⇒ <b>Prestataire</b> (Entreprise Minéris)
<b>Points d'apport volontaire</b>	
Verre	

La collecte est organisée et assurée par le service rudologie de l'Agglomération, en régie. La collecte est assurée tout au long de l'année, en dehors des jours fériés suivants : 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre.

Les principaux flux pris en charge par le service public sont représentés dans le tableau suivant :

TYPE DE DECHETS	MODE DE COLLECTE			TYPE DE TRAITEMENT
	COLLECTE EN PORTE-A-PORTE 	APPORT VOLONTAIRE 	DECHETERIE 	
Ordures Ménagères résiduelles	✓	✓		Valorisation énergétique ou matière*
Papiers et emballages recyclables	✓	✓		Tri - Recyclage
Verre	✓	✓	✓	Recyclage
Cartons	✓		✓	Recyclage
Textiles		✓	✓	Tri – réutilisation ou valorisation
Déchets verts			✓	Compostage
Encombrants			✓	Tri - enfouissement
Mobilier			✓	Tri - enfouissement
Gravats / Plâtre			✓	Enfouissement
Bois			✓	Valorisation matière
Ferraille			✓	Valorisation matière
Huiles végétales et minérales			✓	Valorisation
Ampoules et néons			✓	Tri – dépollution - recyclage
Piles et batteries			✓	Tri – dépollution - recyclage
Déchets d'Equipement Electrique et Electronique (DEEE)			✓	Tri – dépollution - recyclage
Déchets Diffus Spécifiques (peintures, solvants...)			✓	Traitements physico-chimiques
Amiante			✓	Enfouissement
Batteries			✓	Valorisation matière

\*Incinération pour les communes de l'ex communauté de communes de Fécamp / Tri mécano-biologique puis enfouissement pour les communes de l'ex communauté de communes du canton de Valmont



Accepté



Accepté sur certains secteurs



Collecte spécifique professionnels

## 1. Les ordures ménagères résiduelles

### ➤ Les récipients de pré-collecte

L'Agglomération distribue gratuitement des bacs aux résidents. La capacité des bacs est déterminée en fonction du nombre de personnes constituant le foyer.



### ➤ La collecte

L'organisation de la collecte est établie selon différentes fréquences en fonction des zones géographiques et des usagers, comme présenté dans le tableau ci-dessous :

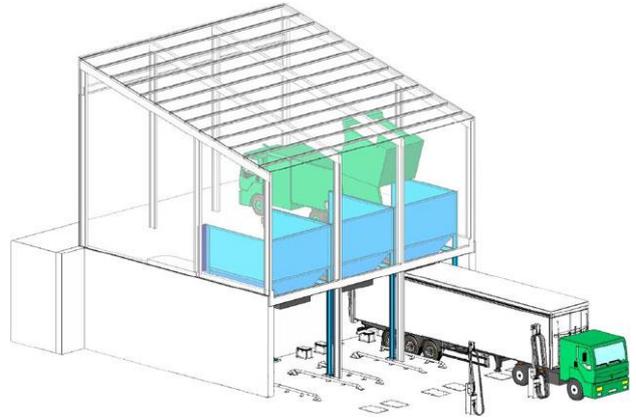
COMMUNES		FREQUENCE DE COLLECTE	
Particuliers, immeubles et commerces	Fécamp	3 fois / semaine	
	Yport	2 fois / semaine 3 fois / semaine (été)	
	Les Loges Froberville Criquebeuf-en-Caux Vattetot-sur-Mer	1 fois / semaine 2 fois/semaine (été)	
	<table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;">                     Ancretteville-sur-Mer Angerville-la-Martel Colleville Contremoulins Ecretteville-sur-Mer Eletot Epreville Ganzeville Gerponville Gerville Limpville Maniquerville Riville Saint-Léonard                 </td> <td style="vertical-align: top;">                     Saint-Pierre-en-Port Sainte-Hélène-Bondeville Sassetot-le-Mauconduit Senneville Sorquainville Thérouldeville Theuville-aux-Maillots Thiergeville Thiétreville Toussaint Tourville-les-ifs Valmont Ypreville-Biville                 </td> </tr> </table>	Ancretteville-sur-Mer Angerville-la-Martel Colleville Contremoulins Ecretteville-sur-Mer Eletot Epreville Ganzeville Gerponville Gerville Limpville Maniquerville Riville Saint-Léonard	Saint-Pierre-en-Port Sainte-Hélène-Bondeville Sassetot-le-Mauconduit Senneville Sorquainville Thérouldeville Theuville-aux-Maillots Thiergeville Thiétreville Toussaint Tourville-les-ifs Valmont Ypreville-Biville
Ancretteville-sur-Mer Angerville-la-Martel Colleville Contremoulins Ecretteville-sur-Mer Eletot Epreville Ganzeville Gerponville Gerville Limpville Maniquerville Riville Saint-Léonard	Saint-Pierre-en-Port Sainte-Hélène-Bondeville Sassetot-le-Mauconduit Senneville Sorquainville Thérouldeville Theuville-aux-Maillots Thiergeville Thiétreville Toussaint Tourville-les-ifs Valmont Ypreville-Biville		
Métiers de bouche	Fécamp	1 fois/semaine + dimanche en période estivale	
	Sassetot-le-Mauconduit Saint-Pierre-en-Port	1 fois/semaine, en période estivale	

### ➤ Le transfert

Les déchets collectés en porte à porte sont acheminés vers le quai de transfert de la Communauté d'Agglomération, situé à Epreville.

Cet équipement sert à regrouper les déchets avant qu'ils soient acheminés vers :

- Le centre de tri Sein'Estuaire du Havre, pour le tri sélectif ;
- Le centre de traitement du SEVEDE à Saint-Jean-de-Folleville, pour les ordures ménagères résiduelles des communes de l'ex Communauté d'Agglomération de Fécamp ;
- Le centre de tri mécano biologique de Brametot pour les ordures ménagères résiduelles des communes de l'ex Communauté de communes du Canton de Valmont (conformément aux décisions juridiques imposant une continuité d'apport pour ces communes, résultant de l'adhésion historique de la Communauté de communes du Canton de Valmont à cette structure de traitement avant la fusion des 2 intercommunalités).



Le transfert des déchets est géré en régie, et le transport était assuré en régie jusqu'en septembre 2021, avant d'être externalisé via une prestation de service assurée par l'entreprise MAUFFREY.

Les véhicules de transfert sont de type tracteur routier tractant une benne à fonds mouvants alternés (FMA).

### ➤ Le traitement par incinération au centre ECOSTU'AIR

Les ordures ménagères résiduelles collectées sur les communes de l'ex Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral sont envoyées sur la commune de Saint-Jean de Folleville (76), pour être traitées dans l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) des déchets ménagers ECOSTU'AIR. Cette usine appartient au SEVEDE, qui en a confié l'exploitation à la société OREADE.



Le procédé de traitement permet de récupérer la vapeur créée grâce à l'incinération des déchets et d'en valoriser une partie en électricité. Il génère également deux types de résidus : les mâchefers (portion minérale et incombustible), qui sont valorisés en sidérurgie ou en métallurgie, et les sous-produits de traitement des fumées (REFIOM), dont une partie peut être valorisée sous forme de saumure, le reste nécessitant un traitement physico-chimique avant d'être stabilisé puis envoyé en centre d'enfouissement technique.

Ce site bénéficie de solutions techniques les plus performantes au regard de la réglementation, ce qui permet de bénéficier d'un taux de Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) réduit.

Quelques chiffres 2021 (source : SEVEDE) :

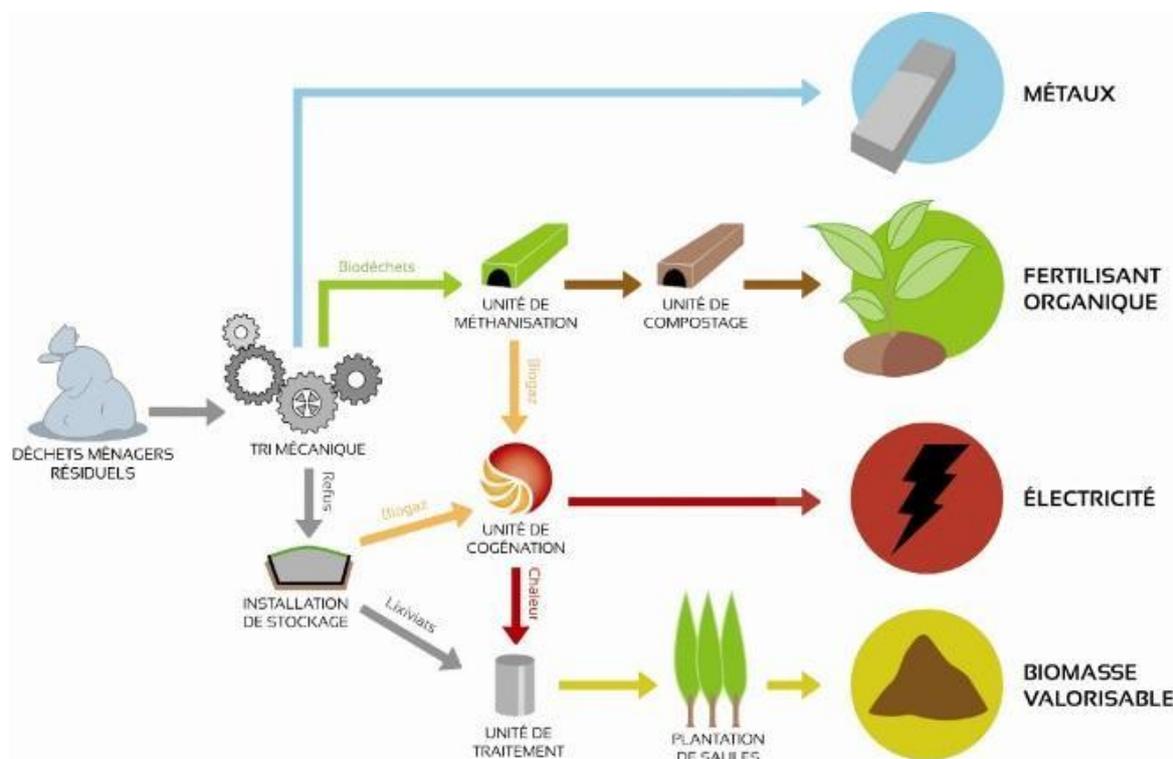
- 195 436 tonnes incinérées dans l'installation
- Energie produite sous forme de vapeur : 300 822 MWh
- Energie produite sous forme d'électricité : 19 269 MWh

#### ➤ **Le traitement par enfouissement à l'E'CAUX Pôle de Brametot**

Les ordures ménagères résiduelles collectées sur les communes de l'ex Communauté de communes du Canton de Valmont sont envoyées sur la commune de Brametot (76) sur le site de l'E'CAUX POLE, plateforme de valorisation des déchets du SMITVAD (Syndicat Mixte de Traitement et de VALorisation des Déchets) du Pays de Caux, qui en a confié l'exploitation à la société VEOLIA (filiale VALOR'CAUX). Il s'agit d'une installation de tri mécano-biologique pour le stockage en enfouissement et la valorisation organique des déchets, dont la capacité de traitement est de 35 000 tonnes par an.

L'E'CAUX POLE comprend :

- Une unité d'extraction de la matière organique ;
- Une unité de méthanisation / compostage ;
- Un dispositif de cogénération alimenté par le biogaz produit sur l'E'CAUX POLE ;
- Des installations de traitement des effluents liquides et de l'air.



## 2. Les déchets recyclables (hors verre)

La Collecte Sélective permet de ramasser les déchets ménagers recyclables, prétriés par les usagers, dans le but de les valoriser dans des unités de traitement spécifiques.

Tous les déchets recyclables (emballages en plastique, boîtes de conserve, canettes de boisson, briques alimentaires, papiers et cartons d'emballage...) sont collectés en mélange dans un seul et même contenant : un bac jaune.

Collecter ce type de déchets en monoflux, c'est-à-dire en mélange, simplifie le geste de tri, et permet un tri quantitativement plus performant.

Le **recyclage** des produits issus de la collecte sélective permet de réintroduire de la matière dite "secondaire" dans les processus de fabrication : cela permet d'économiser des matières premières mais aussi l'eau et l'énergie nécessaires à leur extraction, leur transport et leur transformation.

### ➤ Les récipients de pré-collecte

La collectivité distribue gratuitement des bacs jaunes aux résidents de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral. La capacité des bacs est déterminée en fonction du nombre de personnes constituant le foyer.



### ➤ La collecte

La fréquence de collecte diffère selon les zones géographiques, comme présentée dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES		FREQUENCE DE COLLECTE
Fécamp Yport		1 fois / semaine
Ancretteville-sur-Mer Angerville-la-Martel Colleville Contremoulins Criquebeuf-en-Caux Ecretteville-sur-Mer Eletot Ganzeville Les Loges Maniquerville Saint-Léonard Thérouldeville Theuville-aux-Maillots Toussaint Valmont	Epreville Froberville Gerville Senneville Tourville-les-ifs Vattetot-sur-Mer Thiergeville Sorquainville Limpiville Ypreville-Biville Thiétreville Saint-Pierre-en-Port Gerponville Riville Sassetot-le-Mauconduit Sainte-Hélène-Bondeville	1 fois toutes les 2 semaines  <i>légende :</i> semaines paires semaines impaires

➤ **Le transfert**

Les déchets collectés en porte à porte sont acheminés vers le quai de transfert de la Communauté d'Agglomération, situé à Epreville, avant d'être transportés jusqu'au centre de tri SEIN'ESTUAIRE du Havre.

➤ **Le tri**

Le centre de tri SEIN'ESTUAIRE, exploité par VEOLIA, permet d'assurer le tri des différents emballages et papiers issus de la collecte sélective. Certifié ISO 14001, il est équipé pour permettre de réaliser le tri de tous les emballages en plastique (pots, barquettes et films inclus).



Le procédé de séparation des matières s'appuie sur un criblage balistique (séparation en fonction de la forme, du poids...), un tri optique puis un tri manuel est réalisé par des agents valoristes. En sortie de chaîne, les déchets recyclables, triés par type de matériau, sont compressés en balles afin d'optimiser le transport jusqu'aux différentes usines de recyclage.

➤ **Le traitement (recyclage ou valorisation matière)**

Les filières de recyclage varient selon le type de matériau. La collectivité passe des contrats avec des repreneurs qui lui rachètent la matière qui sera recyclée. Elle contractualise également avec l'éco-organisme CITEO qui lui apporte des soutiens de performance et pour la sensibilisation des usagers.

Type de déchets	Repreneur	Traitement
<b>Papier et cartons d'emballages</b>	VEOLIA	Valorisation matière par recyclage
<b>Briques alimentaires (Papiers-Cartons Complexés)</b>	VEOLIA	Valorisation matière par recyclage Les différents composants sont séparés. L'aluminium sert à la fabrication d'éléments de moteur par exemple, et la fibre carton à la fabrication de nouveaux cartons.
<b>Aluminium Acier</b>	SUEZ	Valorisation matière par recyclage. L'aluminium est recyclé en boîte de conserve ou de canettes, par exemple.
<b>Emballages en plastique</b>	SUEZ	Valorisation matière par recyclage. Fabrication de tuyaux PVC, fibres textiles, rembourrage de couettes, PEHD...

### 3. Le verre

#### 1. La précollecte et la collecte

Le verre est collecté en apport volontaire grâce aux 135 colonnes réparties sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération. Il existe également une collecte spécifique pour les restaurateurs du secteur touristique de Fécamp.



La collecte du verre en apport volontaire est assurée par un prestataire privé (MINERIS). Le verre produit par les restaurateurs de Fécamp est quant à lui collecté deux fois par semaine (mardi et vendredi après-midi) par les équipes de collecte du service rudologie.

#### 2. Le traitement (recyclage)

Le verre collecte, est transporté dans les usines de la société Tourres et Compagnie, au Havre (76), où il est recyclé. Il est épuré et transformé en calcin avant d'être intégré dans la fabrication de nouveaux emballages en verre (bouteilles, bocaux...).



#### 4. Collectes des activités commerciales

Les déchets assimilés sont les déchets non inertes et non dangereux générés par les entreprises, industriels, commerçants, artisans et prestataires de services qui sont, par leur nature, assimilables aux déchets ménages. L'article 12 de la loi du 15 juillet 1975 prévoit la possibilité de leur prise en charge par les services communaux à condition toutefois qu'ils n'entraînent, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, ni sujétions techniques particulières ni risques pour les personnes et l'environnement.

La Communauté d'Agglomération assure ainsi la collecte des déchets assimilés. Leur fréquence de ramassage est identique à celle des déchets des ménages dans le secteur concerné. Il est par conséquent impossible d'individualiser les quantités produites par les non-ménages de celles produites par les ménages.

##### ➤ La précollecte et la collecte

Pour tenir compte des déchets produits par l'activité spécifique des commerçants, il existe deux collectes spécifiques (présentées dans le tableau suivant), adaptées au contexte local.

	COMMUNES	FREQUENCE DE COLLECTE
CARTON	Fécamp	2 fois / semaine
CARTON	Valmont	1 fois toutes les 2 semaines
VERRE	Fécamp	2 fois/semaine

##### ➤ Le transfert

Les cartons des commerçants sont transportés soit à la déchetterie de Theuville-aux-Maillots (pour la collecte de Valmont), soit au centre de transfert de la collectivité, situé à Epreville.

##### ➤ Le traitement

Les cartons sont rachetés par l'entreprise Baudalet pour être recyclés. Le verre est quant à lui transporté jusqu'au Havre, dans l'usine de recyclage de la société Tourres et Cie.

## C. La collecte et le traitement des déchets en déchetteries

Le territoire de l'Agglomération compte deux déchetteries dont l'accueil et le gardiennage sont assurés en régie par le service rudologie de la collectivité :

- Déchetterie d'Epreville
- Déchetterie de Theuville-aux-Maillots

Les adresses, jours et horaires d'ouverture des déchetteries sont présentés dans les deux tableaux suivants.

<b>DÉCHETTERIE D'EPREVILLE</b>			
Parc d'activité des hautes falaises		02 35 29 28 98	
<b>JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE</b>			
	<b>MATIN (toute l'année)</b>	<b>APRÈS-MIDI (été) du 01/05 au 30/09</b>	<b>APRÈS-MIDI (hiver) du 01/10 au 30/04</b>
Lundi	10h - 12h	14h - 18h	14h - 18h
Mardi	Fermé	14h - 19h	14h - 18h
Mercredi	10h - 12h	14h - 18h	14h - 18h
Jeudi	Fermé	14h - 19h	14h - 18h
Vendredi	Fermé	14h - 19h	14h - 18h
Samedi	10h - 12h	14h - 19h	14h - 18h
Dimanche	Fermé	Fermé	Fermé

<b>DÉCHETTERIE DE THEUVILLE-AUX-MAILLOTS</b>			
Route des fleurs		02 35 10 54 07	
<b>JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE</b>			
	<b>MATIN (toute l'année)</b>	<b>APRÈS-MIDI (été) du 01/04 au 30/09</b>	<b>APRÈS-MIDI (hiver) du 01/10 au 31/03</b>
Lundi	Fermé (pros)	13h30 - 18h30	13h30 - 17h30
Mardi	Fermé	13h30 - 18h30	13h30 - 17h30
Mercredi	9h - 12h	13h30 - 18h30	13h30 - 17h30
Jeudi	Fermé	Fermé	Fermé
Vendredi	Fermé	13h30 - 18h30	13h30 - 17h30
Samedi	9h - 12h	13h30 - 18h30	13h30 - 17h30
Dimanche	Fermé	Fermé	Fermé

*Déchetteries fermées les jours fériés, et les 24 et 31 décembre (l'après-midi)*

L'accès est autorisé pour l'ensemble des professionnels du lundi au vendredi (avec participation financière et conditions d'accès particulières).

Les deux déchetteries intercommunales permettent de récupérer séparément différents types de déchets, qui nécessitent des traitements spécifiques. Les différentes filières sont présentées dans le tableau ci-dessous, selon si elles sont gérées par un éco-organisme ou par un prestataire de service en contrat direct avec la Collectivité.

	TYPE DE DECHET	ECO-ORGANISME	PRESTATAIRE DIRECT
	Déchets Dangereux Spéciaux (DDS)	ECO-DDS*	CHIMIREC VALRECOISE
	Déchets d'ameublement	ECOMOBILIER*	/
	Bois	/	BAUDELET
	Ferraille	/	LEFEBVRE-DECULTOT
	Déchets verts	/	COLLECTI'VERT
	ENCOMBRANTS	/	BAUDELET
	Gravats	/	BAUDELET
	Cartons	/	IKOS ENVIRONNEMENT
	Amiante	/	BAUDELET
	Verre	/	TOURRES & Cie
	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	ECOLOGIC*	/
	Piles	COREPILE*	/
	Batteries	/	LEFEBVRE-DECULTOT
	Lampes	RECYLUM*	/
	Huiles de vidange	/	ECO-HUILE
	Huile de fritures	/	MJR NEGOCE
	Vêtements	/	ACIF INSERTION

\*Eco-organismes sous-traitant les enlèvements à des prestataires

## D. La prévention des déchets

La collectivité a lancé la démarche de création d'un Programme Local de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Ce type de document de planification sur six années, doit faire l'objet d'un bilan annuel et être réévalué au moins tous les six ans. Il recense l'état des lieux des acteurs concernés et donne des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés et les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

La phase de diagnostic a été initiée en 2019, afin de pouvoir identifier un ensemble d'actions visant à réduire la quantité de déchets produite sur le territoire. Certaines actions ont d'ores et déjà été mises en place. Quelques exemples sont présentés ci-après.

Lors des années 2020 et 2021, le service a rencontré des difficultés organisationnelles empêchant le déroulement du PLPDMA (crise sanitaire, absentéisme, travail sur l'harmonisation de la fiscalité). Courant 2021, la collectivité a décidé de créer un poste de Responsable de prévention et de recyclage des déchets afin de poursuivre et renforcer ses démarches de prévention. Le poste sera pourvu début 2022.

### 1. Promouvoir le compostage

Dans un objectif de développement durable, la Communauté d'Agglomération poursuit ses actions de solutions alternatives à la collecte de déchets verts afin de limiter les quantités d'OMR et la pollution engendrée par leur transport. L'objectif est d'inciter les usagers à valoriser leurs déchets de jardin et de cuisine en un compost naturel et respectueux de l'environnement. Cette démarche volontaire permet de détourner près d'une demie tonne de déchets de jardin et de cuisine par foyer participant, chaque année.



#### **Composteurs individuels**

Depuis 2004, la collectivité organise des opérations de promotion de compostage et distribue gratuitement des composteurs. Depuis cette date, **3 420 composteurs individuels** ont été remis aux foyers ayant répondu favorablement à l'opération. Une communication de sensibilisation a été menée auprès des campings et des établissements scolaires, ainsi **162 composteurs** en bois ont été installés.

#### **Le lombricompostage**

En 2018, le service Rudologie avait mis en place une étude pour le lombricompostage afin de proposer ce dispositif dès 2019 aux habitants ne disposant pas de jardin pour installer un composteur. En 2021, **7 lombricomposteurs** ont été distribués aux usagers et aux établissements scolaires (avec une participation financière de 17,50 € pour les usagers).



## 2. Communiquer, informer, sensibiliser

Afin d'informer les usagers sur le fonctionnement du service, et d'assurer la promotion du geste de tri et de réduction des déchets, différents supports et actions d'information et de communication ont été mis en œuvre tout au long de l'année.

Ces actions sont réalisées auprès de différentes cibles (ex : scolaires, administrations, centres de loisirs, professionnels...).

Le site internet et les réseaux sociaux de la Collectivité sont également utilisés pour transmettre des messages, notamment à travers une rubrique intitulée "les astuces Ecoool'ogie".



## II. Indicateurs techniques

### A. Production totale de déchets ménagers et assimilés

Au total en 2021, **37 507 tonnes** de déchets ménagers ont été collectées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, contre 34 134 tonnes en 2020, **soit une augmentation de 9,88%** par rapport à 2020. Ces chiffres comprennent les déchets collectés en porte à porte, en apport volontaire et en déchetterie.

En 2021, chaque habitant a produit en moyenne **959 kg de déchets** (*moyenne régionale 2020 : 651 kg/hab./an – source Biomasse Normandie, en rappelant toutefois que cette moyenne intègre des secteurs urbains, moins producteurs de déchets verts notamment*).

En prenant une base 100 pour 2010, l'indice d'évolution des quantités de déchets ménagers et assimilés produits est de 123,2.

	Tonnage total de déchets collectés	Production de déchets par habitant	Evolution de la production de déchets
<b>2019</b>	34 491 t	880 kg/hab	
<b>2020</b>	34 134 t	860 kg/hab	- 2,3 %
<b>2021</b>	37 507 t	<b>959 kg/hab</b>	+ 11,5 %

En regardant les chiffres de plus près, détaillés dans les parties ci-après, nous pouvons remarquer que :

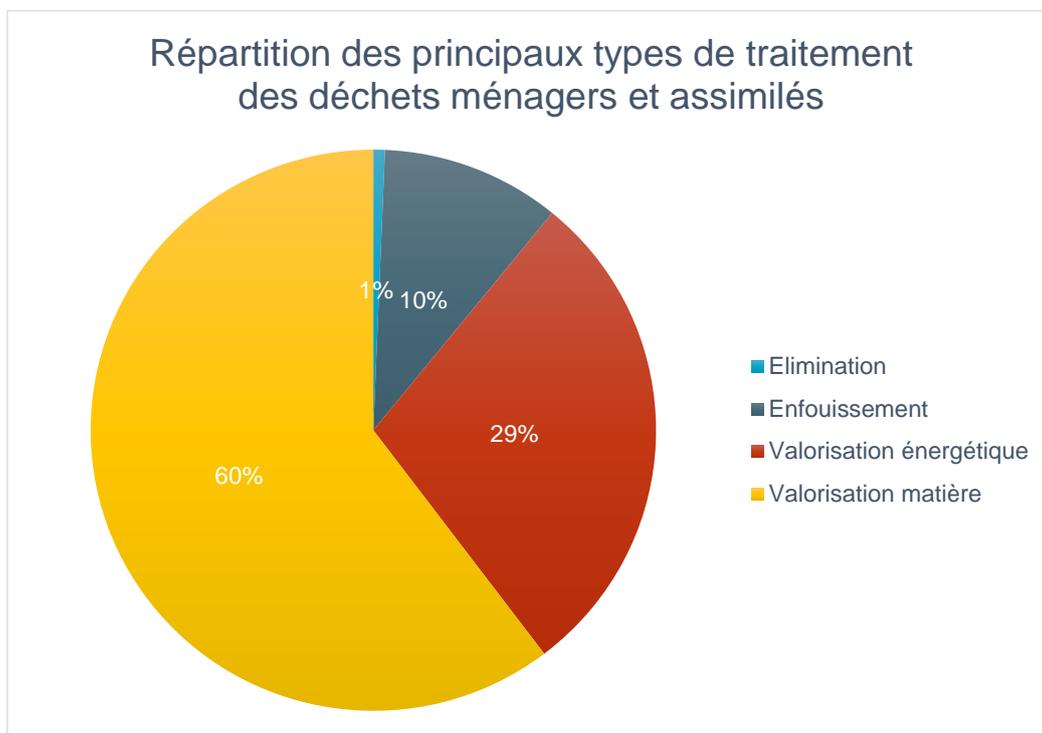
- Tous les flux sont marqués par une augmentation de la production ;
- La hausse diffère selon les flux : de +1,1% pour le verre, à +14% pour les déchetteries ;
- La production de déchets verts représente à elle seule +45 kg/hab (soit 16,7% d'augmentation de ce flux entre 2020 et 2021).

Plusieurs éléments peuvent expliquer cette tendance :

- Production de déchets verts importante, liée directement aux conditions météorologiques très favorables à la pousse des végétaux en 2020 ;
- Reprise de l'activité économique et touristique notamment très marquée en 2021, après la période de COVID ;
- Changement des habitudes de consommation (développement déchets à usage unique pour des raisons sanitaires, achats sur internet, producteurs de cartons et autres déchets d'emballages...).

## B. Taux de valorisation

Le taux de valorisation matière et de valorisation énergétique des quantités de déchets ménagers et assimilés sont répartis comme suit :



Le taux de valorisation moyen avoisine les 90%.

### La valorisation matière :

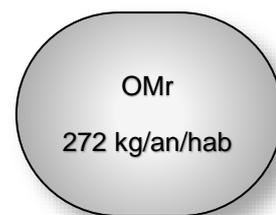
Les principaux flux concernés (en masse) sont les déchets verts traités par compostage, les déchets issus de la collecte sélective recyclés, et la partie des ordures ménagères résiduelles traités à l'E-Caux Pôle de Brametot.

### La valorisation énergétique :

Les principaux flux concernés (en masse) sont principalement les ordures ménagères résiduelles traitées à l'usine de valorisation énergétique ECO'STUAIRE. D'autres types de déchets sont valorisés (ex : une partie du bois en chaufferie, les déchets ménagers spéciaux...).

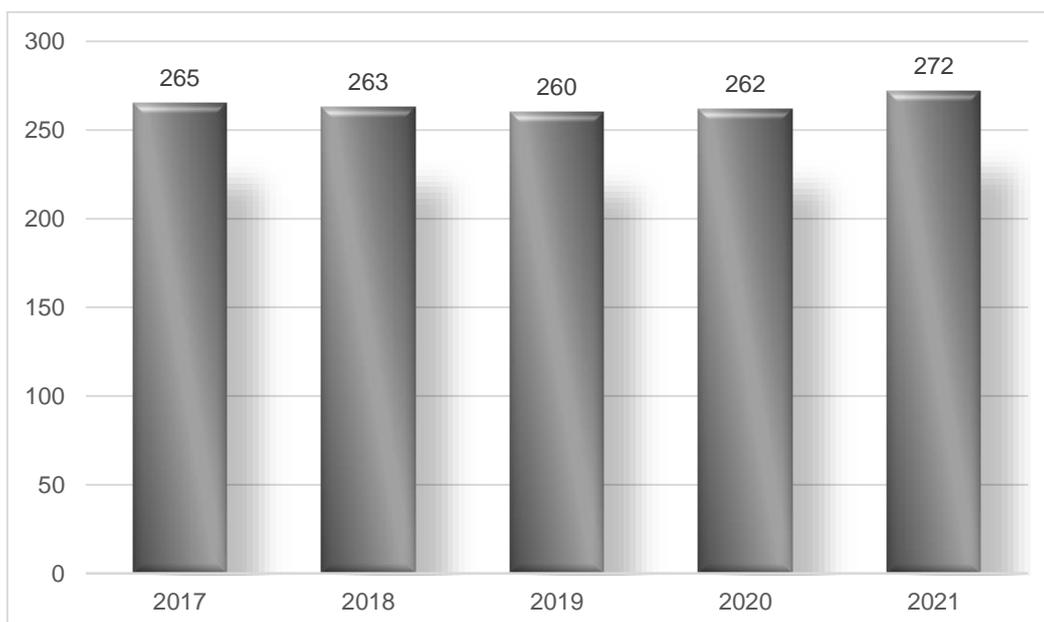
## C. La collecte en porte à porte et en apport volontaire

### 1. Les ordures ménagères résiduelles



La production d'ordures ménagères résiduelles par habitant et par an est de **272 kg**, ratio en augmentation de 3,8 % par rapport à l'année 2020.

*Production d'ordures ménagères résiduelles ces 5 dernières années (en kg/hab/an)*



Entre 2020 et 2021, les tonnages d'ordures ménagères résiduelles ont subi une **augmentation de 2,09 %** (10 429 tonnes en 2020 contre **10 647 tonnes** en 2021).

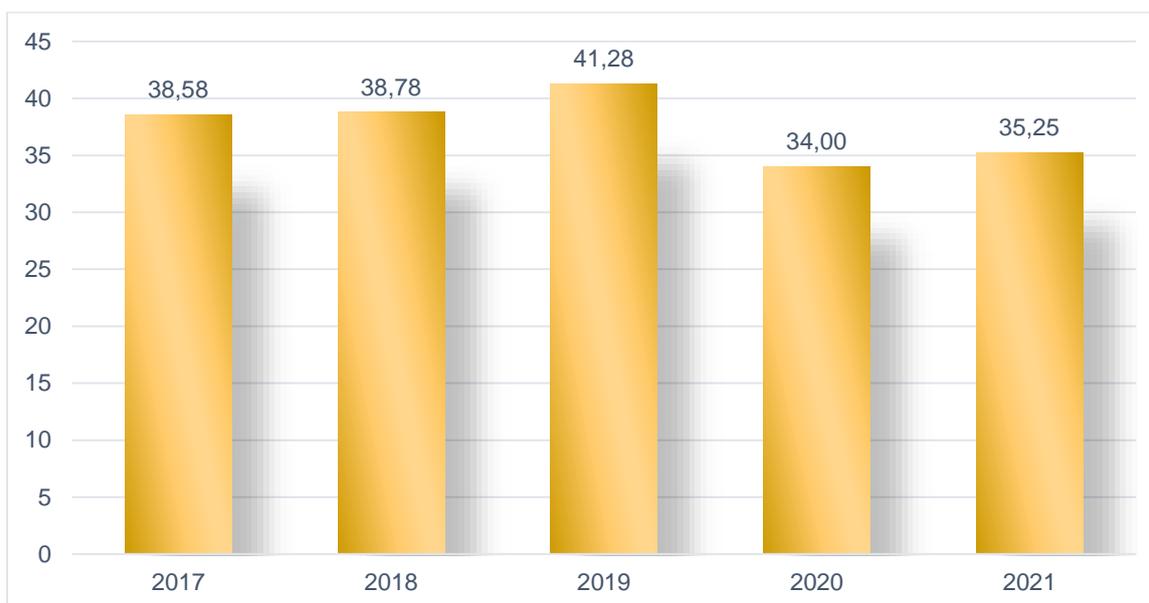
La production d'ordures ménagères est relativement constante ces 5 dernières années, et est marquée par un très léger rebond en 2021 qu'il conviendra de comparer aux chiffres régionaux et nationaux, lorsque ceux-ci seront publiés, afin de connaître la tendance générale. Rappelons que la fréquentation touristique a été très importante lors de la saison estivale 2021.

## 2. Les déchets recyclables (hors verre)

La production de déchets recyclables (emballages et papiers-cartonnettes) par habitant et par an est de **35,25 kg**, ratio en augmentation de 3,6 % par rapport à 2020.



*Production de déchets recyclables ces 5 dernières années (en kg/hab/an)*



Entre 2020 et 2021, les tonnages des déchets recyclables ont augmenté de **3,66%** (1 329 tonnes en 2020 contre 1 377 tonnes en 2021), mais restent globalement plus faibles que ceux des dernières années (hors 2020).

Par ailleurs, le **ratio de refus de tri** s'élève à 18,6 kg/an/hab., supérieur à celui de 2020 (15,5 kg/an/hab.), **soit +20%**.

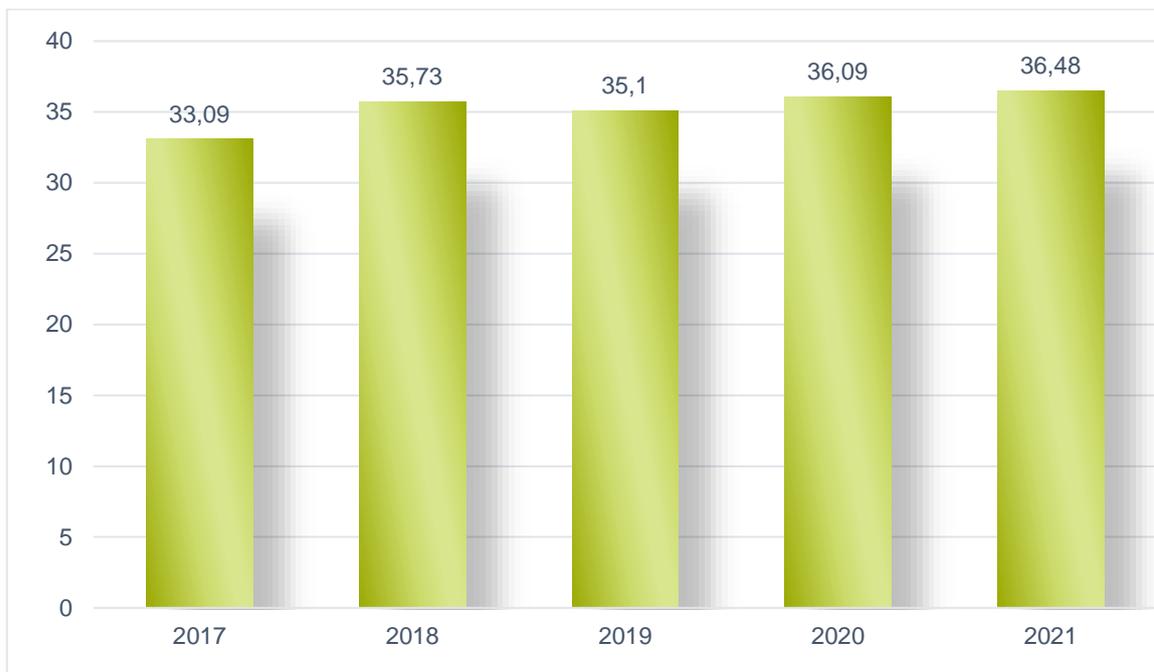
Les caractérisations réalisées au centre de tri, en présence des agents de prévention de la collectivité, montrent que le refus est directement lié à des erreurs de tri ou le non-respect des consignes de tri (présence de pots de fleurs, objets divers en plastique, D3E, vêtements, bois, déchets verts...). D'autre part, en raison des nouvelles exigences des pays reprenneurs (sud-est de l'Asie) sur la qualité du tri, le taux de refus au centre de tri a augmenté significativement.

### 3. Le verre

La production de déchets recyclables en verre par habitant et par an est de 36,48 kg, ratio en augmentation de 1,1 % par rapport à l'année 2020.



*Production de déchets en verre ces 5 dernières années (en kg/hab/an)*



Entre 2020 et 2021, les tonnages des déchets en verre (collectés en apport volontaire et auprès des professionnels) sont stables (1 419 tonnes en 2020 contre 1 429 tonnes en 2021). Ces 5 dernières années, la tendance est à l'augmentation légère et progressive de la production de verre par habitant.

## D. La collecte en déchetterie

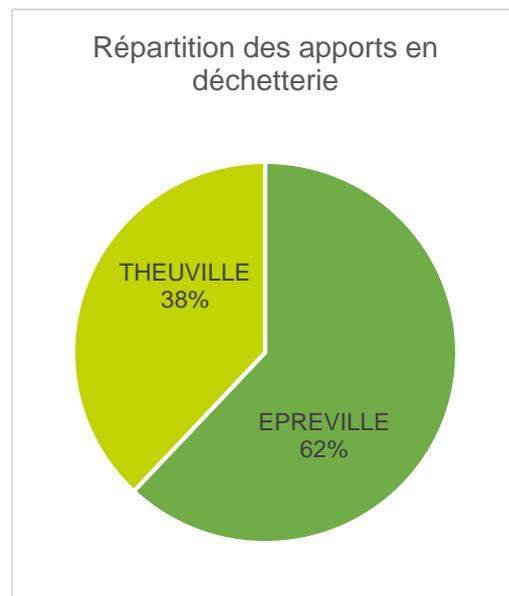
### 1. Fréquentation

#### Déchetterie d'Epreville

En 2021, environ 84 000 usagers se sont présentés en déchetterie d'Epreville. En 2020, les chiffres étaient inexploitablement en raison de l'absence de données sur une période de plusieurs mois, causée par plusieurs pannes du logiciel.

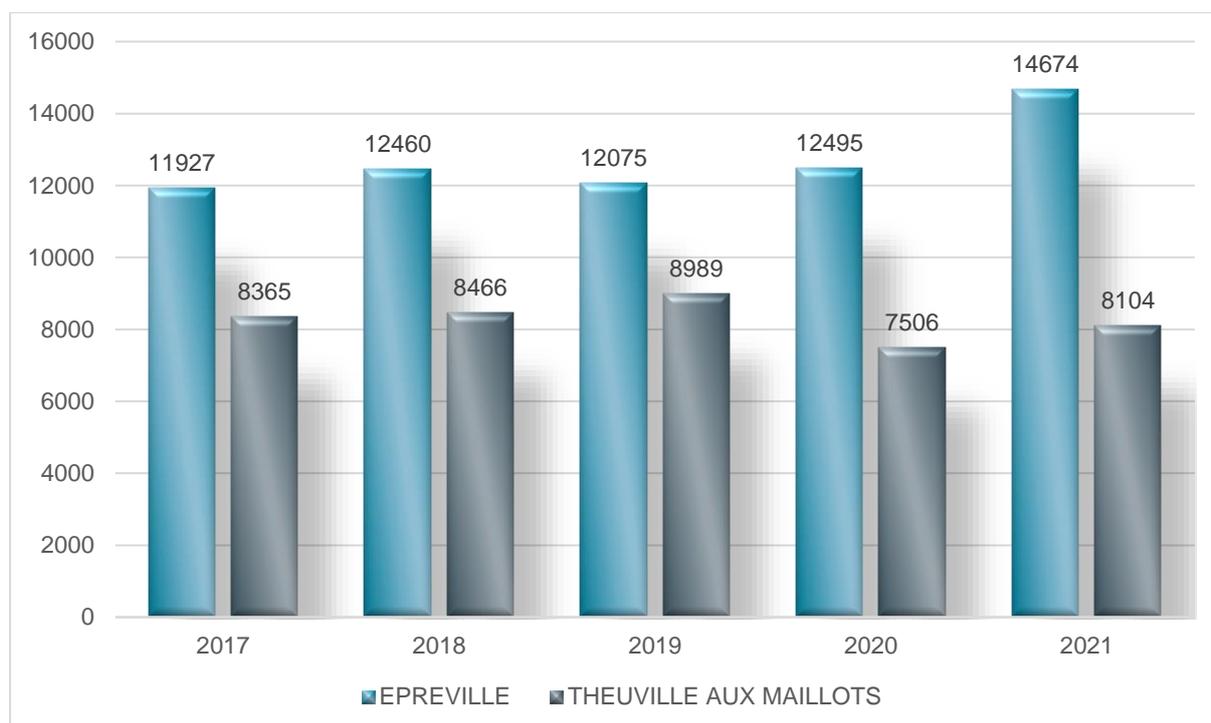
#### Déchetterie de Theuille-aux-Maillots

En 2021, 51 462 usagers se sont présentés en déchetterie de Theuille-aux-Maillots, contre 49 150 usagers en 2020, soit une augmentation de **4,70%**.



### 2. Les tonnages collectés en déchetterie

Quantité totale de déchets en déchetterie ces 5 dernières années (en tonnes)

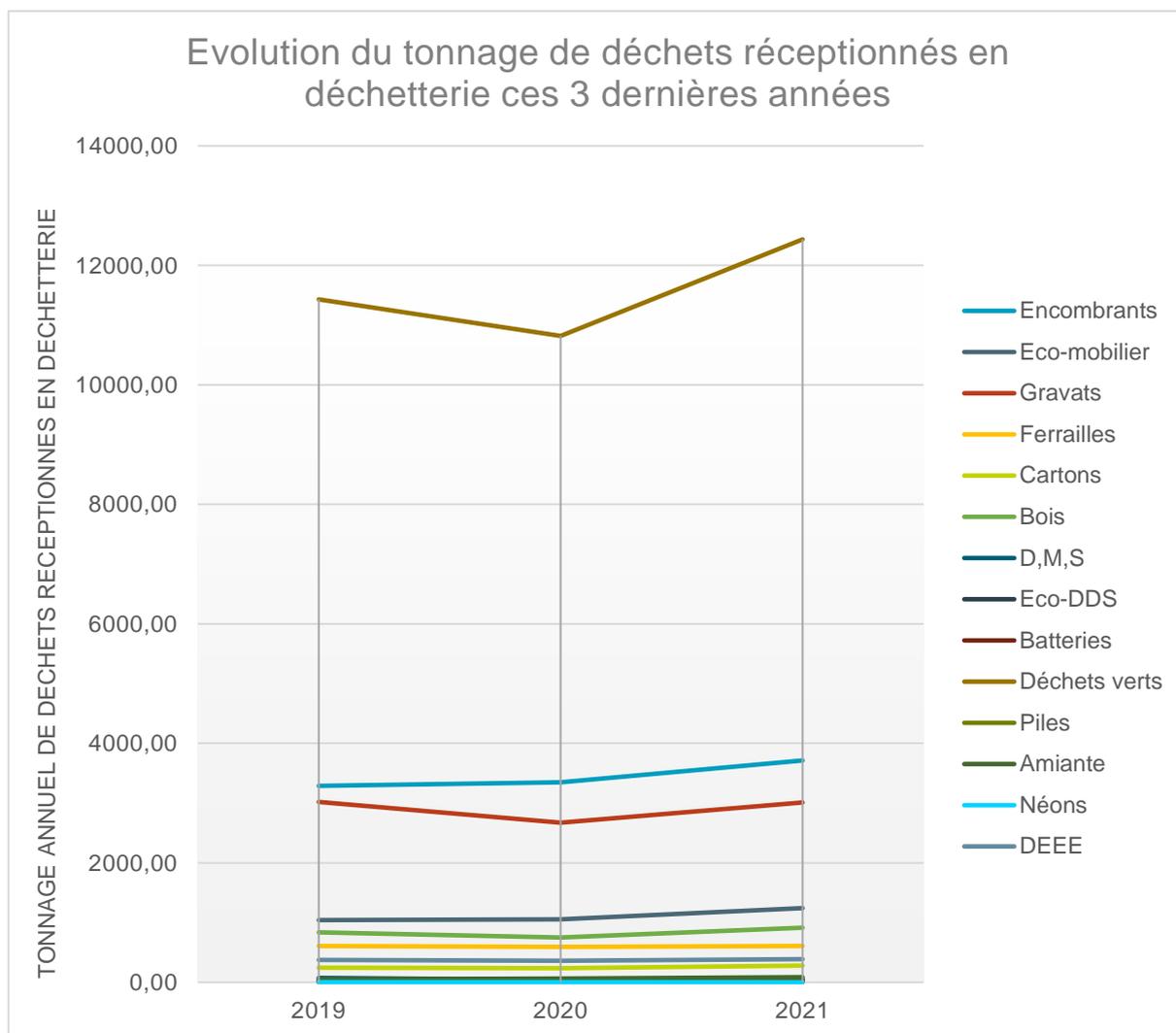


Les tonnages ont augmenté d'environ 14%, avec une répartition différentielle selon le site : +17,4 % à Epreville et + 7,9 % pour Theuille-aux-Maillots.

## Détails des quantités collectées en déchetteries

Type de déchets	Epreville			Theuville-aux-Maillots			TOTAL Tonnages 2021
	Tonnages		Variation (%)	Tonnages		Variation (%)	
	2020	2021		2020	2021		
<b>Encombrants</b>	2 404.860	2621.820	<b>+ 9.02 %</b>	944.110	1090.630	<b>+ 15.52 %</b>	3 712.450
<b>Eco-mobilier</b>	779.360	926.540	<b>+ 18.88 %</b>	272.360	314.320	<b>+ 15.41 %</b>	1 240.86
<b>Gravats</b>	1 500.180	1950.720	<b>+ 30.03 %</b>	1 170.680	1 057.23	<b>- 9.69 %</b>	3 007.950
<b>Ferrailles</b>	387.290	389.040	<b>+ 0.45 %</b>	204.620	218.330	<b>+ 6.70 %</b>	607.370
<b>Cartons</b>	144.160	172.900	<b>+ 19.94 %</b>	91.000	105.810	<b>+ 16.27 %</b>	278.710
<b>Bois</b>	254.700	378.160	<b>+ 48.48 %</b>	494.200	534.880	<b>+ 8.23 %</b>	913.040
<b>DDS (hors EcoDDS)</b>	19.891	24.920	<b>+ 25.28 %</b>	22.123	16.387	<b>- 25.93 %</b>	41.307
<b>Eco-DDS</b>	31.416	33.004	<b>+ 5.05 %</b>	23.239	19.153	<b>- 17.58 %</b>	52.157
<b>Batteries</b>	4.910	10.970	<b>+ 123.42 %</b>	5.044	4.568	<b>- 9.44 %</b>	15.157
<b>Déchets verts</b>	6 675.500	7832.540	<b>+ 17.33 %</b>	4143.260	4602.780	<b>+ 11.09 %</b>	12 435.320
<b>Piles</b>	1.417	0.934	<b>- 34.09 %</b>	1.480	0.612	<b>- 58.65 %</b>	1.546
<b>Amiante</b>	64.340	85.120	<b>+ 32.30%</b>	X	X	<b>X</b>	85.120
<b>Néons</b>	0.781	1.003	<b>+ 28.43 %</b>	0.225	0.158	<b>- 29.78 %</b>	1.161
<b>DEEE</b>	226.428	246.528	<b>+ 8.44 %</b>	132.921	139.659	<b>+ 5.28 %</b>	386.187
<b>TOTAL</b>	<b>12 495</b>	<b>14 674</b>		<b>7 505</b>	<b>8 104</b>		<b>22 778</b>

La quantité de déchets collectés au niveau des déchetteries tend à augmenter ces dernières années, et plus particulièrement au niveau de la déchetterie d'Epreville, avec un pic important en 2021. La production de déchets verts explique principalement cette hausse importante (+1.157 tonnes réceptionnées à Epreville entre 2020 et 2021).



La production de déchets collectés en déchetterie a fortement augmenté en 2021, et plus particulièrement pour les flux suivants :

- Déchets verts (+ 15 %)
- Encombrants (+ 11 %)
- Eléments d'ameublement (+ 18 %)
- Bois (+ 22 %)
- Gravats (+ 13 %)

Cela peut s'expliquer notamment par la reprise de l'activité du secteur de la construction, les conditions météorologiques particulières de l'été 2021, les changements de consommation des usagers...

### III. Indicateurs financiers

#### A. Budget 2021 : résultats du compte administratif

##### Section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES	
Charges à caractère général	4 657 890,34 €
Charges de personnel et frais assimilés	2 113 700,59 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	464 087,98 €
Autres charges de gestion courante	13 710,16 €
Charges financières (emprunt / non-valeur)	22 162,62 €
Charges exceptionnelles	11 055,92 €
Résultat antérieur reporté	735 243,05 €
<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>8 017 850,66 €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES		
<b>FINANCEMENT</b>	<i>Particuliers (TEOM)</i>	5 696 408,00 €
	<i>Professionnels</i>	176 712,24 €
	<i>Déchetterie</i>	15 887,35 €
	<b>Total</b>	<b>5 889 007,59 €</b>
Valorisation des déchets (soutiens et vente matériaux)		893 036,37 €
Autres produits des services, du domaine et ventes directes (dont mutualisation)		368 988,76 €
Atténuations de charges		56 773,58 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections		44 350,37 €
Dotations et participations		5 081,23 €
Autres produits de gestion courante		5 500,00 €
Produits exceptionnels		578 689,12 €
<b>TOTAL (TTC)</b>		<b>7 841 427,02 €</b>

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>- 176 423,64 €</b>
-----------------------------------	-----------------------

## Section d'investissement

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES</b>	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 350,37 €
Emprunts et dettes assimilés	212 226,23 €
Immobilisations incorporelles (étude, logiciels...)	19 210,93 €
Immobilisations corporelles (achat de véhicules, contenants, matériel divers...)	435 333,92 €
<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>711 121,45 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES</b>	
Amortissements et autres opérations de transfert entre sections	464 087,98 €
Emprunts et dettes assimilés	75 696,95 €
FCTVA	36 474,08 €
Résultat antérieur reporté	124 333,03 €
<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>700 592,04 €</b>

<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 10 529,41 €</b>
----------------------------------	----------------------

Les résultats d'exécution de l'exercice 2021 s'inscrivent dans la trajectoire pluriannuelle de retour à l'équilibre du budget arrêtée à l'occasion de la mise en œuvre de la TEOM.

## B. Aides et soutiens reçus

Sont détaillés ci-après, les montants des aides publiques et soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets, ainsi que les recettes reçues au titre de la valorisation.

*A noter que les montants indiqués ci-dessous correspondent aux soutiens réels obtenus pour l'année 2021, et non ceux reçus sur le compte administratif 2021 (décalage de la perception des titres de recettes de plusieurs mois).*

ECO-ORGANISME	FLUX CONCERNE	SOUTIEN 2021
<b>CITEO</b>	Emballages recyclables	443 500,00 €
<b>CITEO</b>	Papiers	48 400,37 €
<b>ECOLOGIC</b>	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	26 917,37 €
<b>ECO-MOBILIER</b>	Déchets d'ameublement	30 854,18 €
<b>ECO DDS</b>	Déchets Dangereux Spécifiques	2 946,94 €

## C. Modes de financement du service public

### ○ TEOM

En 2021, la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), qui était auparavant appliquée sur une partie du territoire, a été supprimée et remplacée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour toutes les communes de l'Agglomération.

Depuis la fusion des intercommunalités de Fécamp et Valmont, deux modes de fiscalité continuaient de coexister pour le financement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers :

- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), sur les 20 communes de l'ex Communauté de communes du Canton de Valmont
- la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), sur les 13 communes de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral.

La loi imposant la mise en place d'une fiscalité unique, harmonisée sur l'ensemble du territoire, après fusion des 2 territoires, les élus ont fait le choix d'appliquer la TEOM à partir de 2021 sur l'ensemble des 33 communes, après avoir étudié les différents régimes (étude confiée à un cabinet d'experts).

Le taux de TEOM unique, appliqué sur tout le territoire est de 17,30%.

### ○ Redevance Spéciale

Il existe également un système de redevance spéciale pour les professionnels de Fécamp notamment.

La mise en œuvre de cette redevance spéciale et son mode de calcul visent à permettre de couvrir les frais liés au traitement des déchets des professionnels, en prenant en compte le montant de la TEOM dont ils s'acquittent et en le complétant, pour les situations où ce montant ne correspond pas aux coûts enregistrés.

Il est complété par une tarification supplémentaire pour les utilisateurs qui bénéficient de modalités de collecte spécifique.

<b>SERVICE DE COLLECTE SUPPLEMENTAIRE ESTIVAL A DESTINATION DES PROFESSIONNELS DE LA RESTAURATION</b>		
Classification	Quantité estimations produites	Tarifs
Petits producteurs	0 à 150 kg	255 €/an
Producteurs moyens	150 à 250 kg	408 €/an
Grands producteurs	≥ à 250 kg	612 €/an

## **IV. Convention avec la communauté de communes Campagne de Caux**

La communauté de communes Campagne de Caux et la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral ont acté la mise en place d'une convention de mutualisation des opérations de collecte et de transfert des déchets ménagers entre les deux territoires, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

A cet effet, le service de collecte exploité en régie par la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral est amené à intervenir en complément des moyens matériels et humains déployés par la Communauté de communes, pour la réalisation des opérations de collecte des déchets sur le territoire de la Communauté de communes Campagne de Caux.

Les équipements de transfert (quai de transfert des déchets et véhicules de transport), propriété de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, sont utilisés pour assurer le transfert des déchets produits dans les communes de la Communauté de communes Campagne de Caux vers les centres de traitement.

En 2021, les tonnages suivants ont été collectés sur le territoire de la Communauté de communes Campagne de Caux :

- 2 760 tonnes d'ordures ménagères résiduelles
- 852 tonnes de tri sélectif

Un calcul des coûts engagés par la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral a été établi et a donné lieu à un remboursement par la Communauté de communes Campagne de Caux permettant notamment la mutualisation des coûts liés au matériel.

## **V. Perspectives 2022**

L'année 2022 sera marquée par plusieurs éléments importants :

- Etudes de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement et la modernisation de la déchetterie d'Epreville
- Etudes pour une mise en place des espaces de réemploi dans les déchetteries
- Modification du planning des collectes en porte à porte
- Remplacement de colonnes à verre
- Poursuite du PLPDMA : constitution d'une commission consultative d'élaboration et de suivi, continuité des actions de prévention...
- Acquisition d'un véhicule léger
- Déménagement du service
- Etude d'adhésion de la CAFCL au SEVEDE à l'occasion du renouvellement du marché de traitement des OMR
- Etudes sur la redevance spéciale
- Recrutement de 2 agents intervenant notamment pour la prévention et le recyclage des déchets

- Réflexions sur la poursuite des actions de mutualisation avec la Communauté de communes Campagne de Caux
- Etudes relatives à la généralisation du tri à la source des biodéchets et à la tarification incitative
- Mise en place d'une filière de récupération des pneus dans les déchetteries